



## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 29 janvier 2020 à 19 heures 00 minutes  
Salle des Mariages

**Présents :** M. ARNAUD Thierry, M. AVIAS Cyrille, Mme BARACAND Nathalie, M. BOURGEOIS David, M. BOYER Joël, Mme DONDEY Patricia, Mme DUNY Viviane, M. GIAUFRET Hervé, M. LAVIALLE Patrick, Mme MAYRAS Françoise, M. OURAK Farid, M. RAVEL Pascal, M. SOULAVIE François, M. SOUTEYRAND Marc, Mme TROUILLAT Geneviève

**Procuration(s) :** Mme BANNIER Marie-Claude donne pouvoir à Mme DUNY Viviane, Mme CHARROUD Annie donne pouvoir à M. SOUTEYRAND Marc

**Absent(s) :** M. HARMAND Philippe, Mme PARIS Laurence

**Excusé(s) :** Mme BANNIER Marie-Claude, Mme CHARROUD Annie

### Ouverture de séance.

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. SOUTEYRAND Marc.  
Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum est atteint.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, M. SOULAVIE François est désigné(e) à l'unanimité secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Dossiers soumis à délibération

#### **01/2020 - Délibération portant sur les autorisations spéciales d'absence du personnel**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ADOPTE** les propositions du Maire,
- **LE CHARGE** de l'application des décisions prises.

*VOTE : Adoptée à l'unanimité*

#### **02/2020 - Demande de subvention**

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

- **APPROUVE** le plan de financement des investissements,
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Régional pour le financement de ces travaux,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte se rapportant à cette décision,

*VOTE : Adoptée à l'unanimité*

#### **03/2020 - Remboursement de frais à un élu**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le remboursement de la somme de 111,50 € à Marc SOUTEYRAND, Maire, pour l'avance du déjeuner

- **AUTORISE** le Maire à mandater cette somme au compte 6232 - Fêtes et cérémonies

*VOTE : Adoptée à l'unanimité*

*N'a pas pris part au vote : M. SOUTEYRAND Marc*

#### 04/2020 - Modification statutaire du Syndicat NUMERIAN

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité des membres présents ou représentés, le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Mixte Numérien.

*VOTE : Adoptée à l'unanimité*

#### 05/2020 - Avis sur le projet de renouvellement et d'extension de l'exploitation d'une carrière de roches gréseuses sur la commune de Saint Julien du Serre

Le Maire fait part de l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société FD et Associés en vue de l'exploitation d'une carrière de roches gréseuses sur la commune de Saint Julien du Serre lieu-dit « Le Moulin de la Vigne » qui se situe en limite communale de la commune de Vesseaux.

Le Maire explique qu'actuellement la société FD et Associés exploite une carrière d'une surface d'1 HA suite à une autorisation échues en 2011 et prolongée jusqu'en 2020).

L'autorisation actuelle porte sur une extraction annuelle maximum de 750 Tonnes.

La société FD et Associés sollicite l'exploitation de 2ha 50a 85ca, pour une extraction annuelle maximum de 25 000 Tonnes (avec une extraction annuelle moyenne de 15 000 T) pour une durée d'exploitation de 30 ans.

Le Maire présente le dossier de demande d'autorisation.

Les conseillers municipaux échangent sur ce dossier.

Ils s'étonnent de la forte augmentation du volume d'extraction : de 750 T à 25 000 T ce qui va engendrer une forte augmentation du trafic des camions. De plus, cette autorisation porte sur une durée très longue : 30 ans.

Le projet semble très ambitieux voir surdimensionné.

Ils ne doutent pas du bienfondé de la demande d'un point de vue économique mais s'interrogent sur l'impact de cette augmentation d'activité pour la pérennité des infrastructures routière ainsi que pour les nuisances que vont subir les riverains.

La commune d'Ucel est consultée qu'en tant que commune limitrophe de la commune Saint Julien du Serre. Cependant, la commune d'Ucel n'est pas directement concernée. Les camions ne passeront pas par la commune d'Ucel et la carrière se situe de l'autre côté de la commune de Saint Julien du Serre.

Aussi, le conseil municipal ne souhaite pas émettre d'avis sur ce dossier.

*VOTE : Abstention unanime - Aucun avis n'est donné*

## Questions Diverses

### **Travaux de la mairie :**

Les travaux de la future mairie avancent. La partie administrative déménage les 30 et 31 janvier et le 3 février 2020 pour une ouverture au public effective le 4 février 2020.

Les parties bureau du maire et bureaux des élus devraient être livrées le 17 février 2020.

***Le prochain conseil municipal aura lieu le 9 mars 2020***

***Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h10***

Fait à UCEL

Le secrétaire de séance, M. SOULAVIE François

